



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2018-577

27/07/2018

Date de mise en application : 27/07/2018

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/08/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de chef du service du développement des filières et de l'emploi et de directeur général adjoint à la DGPE

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

**Avis de vacance d'un emploi de chef du service
du développement des filières et de l'emploi et de directeur général adjoint
à la direction générale de la performance économique
et environnementale des entreprises**

JORF n°0171 du 27 juillet 2018

Est susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, un emploi de chef de service, à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

La DGPE pilote, pour les secteurs agricole, agroalimentaire, du cheval, de la forêt et du bois, l'action du ministère relative à l'orientation et au développement des productions et des filières, à la gestion des marchés, aux relations commerciales, à l'aménagement et au développement des territoires ruraux et, sous réserve des compétences de la direction générale de l'alimentation, à l'environnement. Elle négocie et met en œuvre la politique agricole commune. Elle coordonne l'action des directions du ministère en matière de relations européennes et internationales ainsi qu'en matière de relations avec les collectivités ultra-marines.

Le titulaire de l'emploi exerce, au sein de cette direction générale, les fonctions de chef du service du développement des filières et de l'emploi et de directeur général adjoint.

En cette qualité, il est chargé de l'élaboration des politiques publiques visant au développement économique et de l'emploi dans les filières agricoles, agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois, ainsi que dans les filières de valorisation non alimentaire de la biomasse, en vue de la production de produits biosourcés et d'énergie. Il veille à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques, de la production à la transformation et à la commercialisation. Il définit le cadre des actions de prévention contre l'incendie, de lutte contre l'érosion, de restauration des terrains en montagne, de fixation des dunes. Il contribue au contrôle des courses et des paris. Il est chargé d'animer les deux sous-directions du service.

Par ailleurs, en tant que directeur général adjoint, le titulaire du poste assiste la directrice générale dans le pilotage de l'ensemble des activités de la direction générale. A ce titre, il (elle) est amené (e) à assurer l'intérim de la directrice générale et la représente dans les réunions de niveau direction générale. Il (elle) a autorité sur l'ensemble des services. Il appuie la directrice générale sur les réflexions stratégiques et les évolutions à mettre en œuvre au niveau des politiques publiques et du fonctionnement de la direction.

Pour assurer ces missions, le candidat doit disposer d'une connaissance approfondie des politiques conduites par le ministère ainsi que de son fonctionnement (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs, international). Il doit avoir une forte expérience du fonctionnement interministériel. Il doit posséder de solides aptitudes à l'encadrement supérieur, à l'animation d'équipes et à la négociation. Une expérience professionnelle acquise tant en administration centrale, qu'à l'international, dans les services déconcentrés ou au sein d'un opérateur, serait ainsi un atout.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié, relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à l'attention de Mme Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises, 3, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e), et à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation 78, rue de Varenne, Paris (7e), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.